

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.476.2000.TREATIES-3 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS. GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 6. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION DES INDICATEURS DE DIRECTION DES VÉHICULES  
AUTOMOBILES ET DE LEURS REMORQUES

15 OCTOBRE 1967

ADOPTION DES AMENDEMENTS<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 24 juillet 2000, c'est à dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la communication de projet d'amendements par le dépositaire, aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement No 6 n'a notifié son désaccord au projet d'amendements. En conséquence, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 12 de l'Accord, les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties contractantes appliquant ledit Règlement No 6 à partir du 24 juillet 2000.

Le 24 juillet 2000

---

1. Voir notification dépositaire C.N.1194.1999.TREATIES-3 du 24 janvier 2000 (d'amendements au règlement)

